

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JUILLET 2009**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**SOUTIEN AU DIM AGROSCIENCES, TERRITOIRES, ECOLOGIE,
ALIMENTATION
PROGRAMME 2009**

Soutien au DIM Agrosociences, territoires, écologie, alimentation Programme 2009

Budget 2009

Chapitre budgétaire 939 « Action économique »
Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation »
Programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »
Action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »

Chapitre budgétaire 909 « Action économique »
Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation »
Programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »
Action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur »

Localisation : Région Ile-de-France

**RAPPORT POUR LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

JUILLET 2009

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	6
1. RAPPEL SUR LES MISSIONS DU RESEAU ASTREA.....	7
2. POINT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME 2008	8
3. LES GRANDS AXES DU PROGRAMME 2009	9
3.1. Environnement, Territoires et Agriculture.....	9
3.2. Agriculture biologique	9
3.3. Alimentation et Santé.....	9
4. LA DEMANDE DE SOUTIEN A LA REGION - PROGRAMME 2009.....	10
4.1. Dépenses de fonctionnement	12
4.2. Dépenses d'investissement	12
5. FINANCEMENT DU PROGRAMME 2009.....	13
ANNEXES A L'EXPOSE DES MOTIFS	14
1. ANNEXE N°1 : RAPPORT D'ACTIVITE 2008	15
2. ANNEXE N°2 : LISTE DES PROJETS RETENUS EN 2009.....	26
PROJET DE DELIBERATION.....	33
ANNEXE A LA DELIBERATION: CONVENTION ENTRE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET L'INRA	36
2. ANNEXE TECHNIQUE N°1 A LA CONVENTION N° ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'INRA RELATIVE AU SOUTIEN AU PROGRAMME 2009.....	47
1.1. Dépenses de fonctionnement	48
1.2. Dépenses d'investissement	56
3. ANNEXE TECHNIQUE N°2 A LA CONVENTION N° ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'INRA RELATIVE AU SOUTIEN AU PROGRAMME 2009.....	57
4. ANNEXE TECHNIQUE N°3 A LA CONVENTION N° ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET L'INRA RELATIVE AU SOUTIEN AU PROGRAMME 2009.....	59

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet de proposer un soutien au Gis ASTREA, réseau fédérateur de laboratoires dans les domaines « agrosociétés, territoires, écologie et alimentation ».

La subvention proposée pour le programme 2009 est de 1.000.000 € en fonctionnement et 509.051 € en investissement. La participation régionale correspond à 74,8% du coût total du programme.

1. Rappel sur les missions du réseau ASTREA

Le GIS ASTREA est destiné à favoriser l'organisation, à l'échelle régionale, d'un véritable cluster dédié aux sciences agronomiques et écologiques pour l'alimentation et la gestion soutenable des territoires, à soutenir la création d'une dynamique intégrée de formation, de recherche et d'innovation destinée à mobiliser l'ensemble des acteurs scientifiques régionaux compétents. Ceux-ci s'engagent à aborder de manière systémique et intégrée les questions de production agricole, d'alimentation et de mise à disposition de denrées conformes aux exigences de sécurité sanitaire et aux besoins nutritionnels des différentes catégories et tranches d'âge des populations, d'environnement et d'aménagement du territoire, de gestion des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité (animaux, végétaux et microorganismes). Le progrès des connaissances dans ces différents domaines est une condition sine qua non pour aborder la question du développement soutenable, dans ses composantes économiques environnementales et sociétales.

Le GIS ASTREA a pour objet de produire les connaissances nécessaires, de participer activement à la formation des futurs diplômés qui seront appelés à faire face à ces nouveaux contextes, d'organiser le transfert aux partenaires économiques et sociaux, de contribuer à éclairer les débats sur les enjeux technologiques, économiques, sociaux et éthiques.

En particulier, il doit permettre de :

- développer et coordonner les recherches menées en Ile-de-France autour de trois axes thématiques concernant des enjeux sociétaux majeurs : Environnement, Territoires et Agriculture ; Agriculture biologique ; Alimentation et Santé ;
- favoriser la création et l'usage partagé d'infrastructures de recherche de premier plan, attractives pour les communautés scientifiques nationales et européennes dans les domaines d'excellence préexistants ;
- faire de la Région Ile-de-France un des principaux foyers européens de formation de jeunes docteurs dans ces mêmes domaines ;
- favoriser la participation des chercheurs concernés au débat public et à l'enrichissement du lien science - société aux côtés des élus et des représentants de la société civile ;
- intervenir dans le champ du développement et de la préservation de biens publics en lien avec l'Etat et les collectivités territoriales ;
- participer au développement économique par des contributions à l'innovation en lien avec la sphère industrielle.

2. Point sur l'exécution du programme 2008

Labellisé le 18 avril 2008, le DIM « Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation » a lancé, le 6 mai, quatre appels à projets pour définir son programme 2008.

2.1. Allocations de recherche doctorales et postdoctorales

Six projets d'allocations doctorales - deux par axe – (583 200 €), cinq projets d'allocations post-doctorales - deux pour chacun des axes 1 et 3, un pour l'axe 2 - (323 700 €) et deux projets de manifestation scientifique - axe 2 et axe 3 - (32 750 €) ont été sélectionnés et sont financés par la Région dans le cadre du programme 2008, pour un montant total de 939 650 €.

Les axes sont présentés au point 3 ci-après.

Les embauches des six doctorants se sont échelonnées entre le 1^{er} novembre 2008 et le 1^{er} avril 2009. Celles des cinq post-doctorants ont eu lieu entre le 1^{er} décembre 2008 et le 1^{er} mai 2009.

2.2. Soutien à des colloques scientifiques

Deux projets de manifestation scientifique - axe 2 et axe 3 - ont été sélectionnés et sont financés par la Région dans le cadre du programme 2008 pour un montant total de 32 750 €.

La conférence scientifique « Les enjeux de la consommation durable » co-financée par la Région dans le cadre du programme 2008, qui s'est tenue les 15 et 16 janvier 2009 à Sciences Po Paris, a rassemblé l'analyse d'experts scientifiques français et internationaux et l'expérience d'institutionnels, d'acteurs économiques et de représentants du milieu associatif. Elle a accueilli près de 200 acteurs de la consommation durable : chercheurs, décideurs publics, entreprises, associations, médias. Les actes de cette manifestation sont disponibles dans le site internet qui lui est dédié : <http://www.consommation-durable.org/>.

Le colloque « Techniques de sélection végétale, évaluation pour l'Agriculture Biologique et Perspectives », également co-financé dans le cadre du programme 2008, s'est déroulé les 28 et 29 avril 2009 au FIAP Jean Monnet à Paris. Proposant des clés pour connaître et comprendre les techniques modernes de sélection et présentant des démarches européennes innovantes de sélection végétale pour l'AB, ce colloque a rassemblé un large public (producteurs, semenciers, techniciens, chercheurs, animateurs...). Les actes de cette manifestation, en cours de réalisation, seront téléchargeables sur le site de l'ITAB (<http://www.itab.asso.fr/>).

2.3. Animation et coordination du réseau

Une chargée de mission pour la coordination administrative et financière des actions du DIM a été recrutée par l'INRA et a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2009 à Jouy-en-Josas. Elle occupe un emploi d'Ingénieur d'Etude rémunéré grâce à la subvention accordée par la Région (40 000 €).

En matière de communication, afin d'assurer une visibilité des actions financées par la Région Ile-de-France au travers du DIM ASTREA, un logo et un site internet

(<http://www.dim-astrea.fr>) ont été créés par les services de communication et d'informatique de l'INRA de Jouy-en-Josas.

Un budget a été identifié pour une animation spécifique de l'axe *Agriculture biologique*. Il s'agissait en particulier d'informer et de mobiliser les acteurs intéressés par cette thématique du DIM. Dans ce cadre, afin de susciter davantage de projets relevant de cet axe à l'occasion de l'appel à projets lancé par le DIM en 2009, le GIS ASTREA a organisé le 5 février 2009 un colloque d'animation sur ces problématiques, intitulé « Agriculture biologique en Ile-de-France : enjeux pour la recherche ».

Le compte rendu de ce séminaire, disponible sur le site internet du DIM (http://www.jouy.inra.fr/ile_de_france/dim_astrea), met en évidence les questions de recherche à approfondir et évoque les dispositifs de recherche/développement qui permettraient de poursuivre la dynamique engagée dans ce domaine.

Enfin, dans le cadre de l'animation scientifique, un budget de 5.000 € est prévu pour mener des initiatives conjointes avec un autre DIM : le réseau de recherche sur le développement soutenable (R2DS).

3. Les grands axes du programme 2009

3.1. Environnement, Territoires et Agriculture

La diversité des activités économiques et l'importance de l'urbanisation au sein de la Région Ile-de-France conduisent à une hétérogénéité très forte de l'usage du sol et du sous-sol. Elles font de la Région une zone modèle pour l'analyse des espaces, des ressources, des milieux et de leurs interactions en contexte largement urbanisé. Les problèmes à traiter s'inscrivent dans un contexte de mondialisation des grandes questions environnementales, alors que la maîtrise des interactions locales entre activités agricoles et urbaines d'une part, les processus environnementaux planétaires d'autre part, deviennent des enjeux majeurs du développement régional. La préservation des sols et des ressources en eau, la gestion de la biodiversité des milieux naturels et la mise au point de pratiques novatrices pour une agriculture durable en termes environnementaux, économiques et sociaux constituent des enjeux majeurs de cet axe.

3.2. Agriculture biologique

Inscrite au nombre des mesures opérationnelles issues du Grenelle de l'Environnement, le développement agriculture biologique constitue un enjeu et une priorité pour la Région Ile-de-France. La structuration et le développement de la filière nécessitent notamment un diagnostic et des recherches qui relèvent d'une approche systémique des filières agricoles. Au delà de l'agriculture biologique, une augmentation significative des exploitations agricoles utilisant pas ou peu d'intrants de synthèse est plus que souhaitable en Région Ile-de-France. Cette augmentation impose la conception de nouvelles références techniques, organisationnelles et territoriales. Le dispositif de recherche agronomique déjà constitué en Ile-de-France permettra d'aborder ces questions à différents niveaux d'organisation en s'appuyant notamment sur plusieurs dispositifs expérimentaux franciliens où sont conduits des essais de longue durée.

3.3. Alimentation et Santé

La compréhension des relations entre alimentation et santé sera un des axes de recherche essentiels du DIM, avec trois enjeux majeurs : comprendre l'impact de l'alimentation et notamment de sa diversification sur la préservation de la santé ; évaluer, prévenir et gérer les risques dans la filière alimentaire, depuis la production des aliments conditionnés jusqu'à leur utilisation par les consommateurs ; élaborer une compréhension globale des comportements des consommateurs, visant à les conseiller en termes de choix alimentaires. Les connaissances d'ores et déjà acquises ou à venir dans ces différents domaines seront mobilisées pour une meilleure modélisation du risque pour la santé humaine et dans la perspective de concevoir et d'évaluer les dispositifs publics et privés de régulation des enjeux sanitaires et nutritionnels.

4. La demande de soutien à la Région - Programme 2009

Le soutien de la Région est sollicité pour des projets retenus à la suite d'appels à projets diffusés le 14 janvier 2009. Le texte des quatre appels à projets - allocations doctorales, allocations postdoctorales, soutien à l'acquisition d'équipements expérimentaux et financement de manifestations scientifiques - a été affiché sur le site internet de l'INRA de Jouy-en-Josas (http://www.jouy.inra.fr/ile_de_france/dim_astrea), relayé sur le site internet de la Région et annoncé par voie de courrier électronique adressé à l'ensemble des établissements de recherche et d'enseignement supérieur localisés en Ile-de-France. La date de clôture de ces appels à projets a été fixée au 2 mars. Ce calendrier précoce a été mis en place de manière à favoriser d'une part les possibilités de coordination inter DIM dans le traitement des réponses aux appels à projets, d'autre part l'articulation avec les procédures de sélection des candidats à un travail de doctorat qui ont cours dans l'immense majorité des écoles doctorales.

Les réponses à ces appels à projets ont ensuite été confiées aux trois animateurs d'axes thématiques qui ont assuré la mise en œuvre de l'expertise scientifique des projets. Les projets ont été adressés par leurs soins à des experts scientifiques indépendants qui les ont évalués selon les critères suivants :

- qualité scientifique du projet ;
- qualité de l'équipe et du contexte de travail ;
- pertinence du projet vis-à-vis du champ du DIM et des thèmes de l'appel à projets ;

et, pour les allocations doctorales et postdoctorales :

- qualité de l'encadrement proposé ;
- faisabilité du projet.

Le comité opérationnel du GIS ASTREA s'est réuni le 28 avril 2009, a pris connaissance des évaluations fournies par les experts et a retenu les projets proposés pour un soutien de la Région. Pour les allocations doctorales et postdoctorales, compte tenu du nombre important de projets de bonne qualité sur l'ensemble des critères proposés, il a veillé - à titre de critère de choix secondaire - à une répartition des projets entre axes et sous-axes d'une part, entre laboratoires demandeurs d'autre part.

La répartition des réponses reçues à la date de clôture de l'appel à projet est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Allocations doctorales	Allocations post-doctorales	Subvention pour équipements scientifiques	Subvention pour manifestation scientifique	Total
Axe 1 : Environnement, Territoires et Agriculture	15	6	1	0	22
Axe 2 : Agriculture biologique	6	4	0	2	12
Axe 3 : Alimentation et Santé	19	6	3	4	32
Nombre total de réponses	40	16	4	6	66
Nombre de dossiers proposés au soutien régional	6	6	2	6	20

FONCTIONNEMENT				
Total des dépenses (y compris personnels statutaires non éligibles)	Total des dépenses éligibles (hors personnels statutaires non éligibles)	Participation Région proposée : 1 000 000 € dont :		
		Allocations doctorales	Allocations post-doctorales	Autres frais
1 092 000 €	1 000 000 €	583 200 €	298 800 €	118 000 €

INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS DEDIES AUX PROJETS DE RECHERCHE DU RESEAU)		
Coût total des équipements	Participation Région proposée	% Participation Région
1 018 488 €	509 051€	49,98%

Total : Investissement et Fonctionnement			
	Coût total des dépenses éligibles (€)	Participation Région proposée (€)	% Participation Région
Investissement	1 018 488	509 051	49,98%
Fonctionnement	1 000 000	1 000 000	100,00%
Total	2 018 488	1 509 051	74,76%

4.1. Dépenses de fonctionnement

□ *Allocations de recherche doctorales et post-doctorales*

Les allocations de recherche se répartissent de la façon suivante :

- 6 allocations doctorales de 36 mois
- 6 allocations post-doctorales de 12 mois

Elles seront financées à 100% par la Région, sur la base de :

- 2 700 € par mois en brut chargé pour les allocations doctorales, pour une durée maximum de 36 mois, soit un effort de 97 200 € pour un doctorant ;
- de 4 150 € par mois en brut chargé pour les allocations post-doctorales, pour une durée maximum de 36 mois maximum (non renouvelable), soit un effort maximum de 149 400 € pour un post-doctorant.

□ *Autres dépenses de fonctionnement*

Le comité opérationnel du GIS ASTREA a évalué positivement les six projets de manifestations scientifiques reçus, dont vous trouverez le détail en annexe 3 au présent exposé des motifs. Ces projets de colloques sont proposés pour un financement régional total de 55.500 €.

Enfin le GIS ASTREA inscrit à son programme de travail 2009 une initiative d'animation scientifique orientée vers les doctorants et post-doctorants financés dans la cadre du DIM, pour un montant de 22.500€.

Enfin, le GIS prévoit le maintien par l'INRA d'un poste nécessaire à la coordination administrative et financière des actions du DIM, ainsi que des frais de gestion, pour un total prévisionnel de 40.000 €.

Autres dépenses de fonctionnement	
Soutien aux manifestations scientifiques	55 500 €
Animation du réseau, communication	22 500 €
Coordination administrative	40 000 €
Total	118 000 €

4.2. Dépenses d'investissement

Sur quatre dossiers déposés, le comité opérationnel du GIS a évalué positivement deux projets d'équipement, dont vous trouverez le détail en annexe 3 au présent exposé des motifs.

Ces projets d'équipement sont proposés pour un cofinancement régional de 509 051 €.

Le projet déposé au titre de l'axe 1 a été jugé inéligible au regard des objectifs et critères de l'appel.

Le soutien de l'INRA au projet « Introduction de nouveaux moyens d'investigations dans le champ du *profiling protéique* et développement de nouveaux outils de phénotypage à haut débit pour la caractérisation de la fraction protéique des laits » n'étant pas avéré à la date de la réunion du Comité opérationnel, celui-ci n'a pas été sélectionné.

5. Financement du programme 2009

Le soutien de la Région au développement des activités de GIS ASTREA est considéré comme déterminant pour le renforcement et la visibilité du potentiel francilien de la recherche dans le domaine « Agrosociétés, territoires, écologie, alimentation ». Avec son soutien significatif, la Région apportera un effet de levier essentiel pour le démarrage de programmes de recherche et d'enseignement novateurs.

C'est pourquoi il vous est proposé d'engager un soutien financier au programme 2009 en affectant à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) :

- une autorisation d'engagement de 1 000 000 € au titre du fonctionnement du DIM sur le Chapitre 939 « Action Economique » Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 65738, pour les dépenses de fonctionnement liées au programme 2009.

Les crédits de paiement correspondants seront mobilisés selon la répartition suivante :

- 2009 : 393 600 €
- 2010 : 388 400 €
- 2011 : 218 000 €

- une autorisation de programme de 509 051 €, disponible sur le Chapitre 909 « Action Economique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP 92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 20418, pour les équipements liés au programme 2009 du DIM ASTREA.

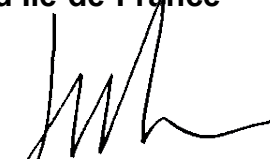
Les crédits de paiement correspondants seront mobilisés selon la répartition suivante :

- 2009 : 152 700 €
- 2010 : 254 500 €
- 2011 : 101 851 €

Les crédits régionaux mobilisés bénéficieront à l'intégralité du territoire d'Ile-de-France.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A L'EXPOSE DES MOTIFS

1. Annexe n°1 : Rapport d'activité 2008

1.1. Indicateurs de suivi des DIM

Objectifs	Intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (*)	Résultats Année 2008 (création DIM) du 18 avril 2008 au 15 mai 2009	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Soutenir la fédération de chercheurs au sein de réseaux coopératifs de recherche					
Favoriser l'ouverture de la structure constitutive du DIM (1er cercle) à de nouveaux membres	Nombre d'institutions (organismes, universités...) nouvellement membres de la structure constitutive du DIM (GIS, Fondation...)	G	10		Les membres signataires de la convention portant création du GIS ASTREA sont au nombre de dix : <ul style="list-style-type: none"> • AFSSA, • AgroParisTech, • ARVALIS, • Cemagref, • ENSP, • ENVA, • INRA, • ITAB, • MNHN, • Université Paris-Sud 11
	Nombre de laboratoires partenaires nouvellement membres de la structure DIM	G			Les laboratoires partenaires du DIM n'ont pas encore été tous et de façon exacte répertoriés.
Favoriser l'ouverture du programme du DIM (1er cercle) à de nouveaux partenaires	Nombre d'institutions (organismes, universités...) partenaires mais non membres de la structure DIM nouvellement associés au réseau	G	6		Les institutions partenaires mais non membres du GIS, financées dans le cadre du programme 2008 sont : <ul style="list-style-type: none"> • ENPC, • Sciences Po, • CNRS. Les écoles doctorales partenaires depuis 2008 sont : <ul style="list-style-type: none"> • ED398 GRN, • ED435 ABIES, • ED286 Sociologie.

	Nombre de laboratoires partenaires mais non membres de la structure DIM, nouvellement associés au réseau	G	2		<ul style="list-style-type: none"> le CEREVE, le CSO.
Renforcer le potentiel scientifique de l'Ile-de-France					
Augmenter le potentiel scientifique	Nombre de chercheurs et enseignants chercheurs travaillant sur le programme du DIM financé par la Région	G	11 et +		6 directeurs de thèse et 5 encadrants post-docs travaillant au sein d'équipes de recherche.
Soutenir l'effort de formation en faveur des doctorants et post-doctorants	Nombre de doctorants et de post-doctorants bénéficiant d'une allocation de la Région dans le cadre du programme DIM	G	11		6 doctorants et 5 post-doctorants

(¹) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (¹)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Développer une logique de réseau					
Mesurer les relations effectives entre les partenaires du réseau	Nombre de réunions de coordination du réseau = Comité opérationnel (ComOp)	G	3		<ul style="list-style-type: none"> le 08/07/08 : réunion du Comité opérationnel pour la sélection des projets 2008 ; le 10/10/08 : réunion du Comop pour réflexion sur le programme 2009 (2^{èmes} AAP, séminaire AB, etc.) le 28/04/09 : réunion du ComOp pour la sélection des projets 2009.
	- Comité d'orientation	G	0		La composition de cette instance ayant été arrêtée très récemment, la première réunion est en cours d'organisation pour la fin juin-début juillet 2009.
	- Bureau	G	3 et +		Les membres du bureau se réunissent habituellement par téléphone et collaborent par échanges de courriers électroniques (pour la rédaction des appels à projets, des ordres

					du jour des réunions du ComOp, etc.) <ul style="list-style-type: none"> 20/11/08 : réunion téléphonique du bureau élargi pour l'organisation du séminaire AB tenu le 05/02/09
	- Comité scientifique	G	0		Cette instance est en cours de constitution et sera réunie d'ici la fin de l'année 2009.
	- Réunion d'information destinée aux partenaires financés dans le cadre du DIM associant la Région	G	1		<ul style="list-style-type: none"> 13/11/08
Associer la Région au suivi en tant que partenaire de la mise en œuvre du DIM	Nombre de réunions de suivi avec la Région	G	2 et +		<ul style="list-style-type: none"> 21/03/08, 12/11/08, nombreuses réunions téléphoniques avec les services de la Région (Unité Développement)

Renforcer l'offre de formation en Ile-de-France

Contribuer à l'accession et à la diffusion des connaissances auprès de la communauté scientifique	Nombre d'actions de formation dispensées par les membres du réseau	L			Sans objet pour 2008
	- création de nouvelles formations universitaires	L			Sans objet pour 2008
	- séminaires de doctorants / post-doctorants	L			Sans objet pour 2008
	- autres	L			Sans objet pour 2008

(¹) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (¹)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Produire des résultats scientifiques					
Résultats scientifiques associés aux thèses	Nombre de thèses publiées dans le cadre du programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L			Sans objet pour 2008

Publications associées au programme du DIM	Nombre de publications dans les revues scientifiques internationales associées au programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L			Sans objet pour 2008
Diffusion vers la communauté scientifique	Nombre de manifestations scientifiques organisées dans le cadre du programme du DIM (sur financement Région)	L	3		
	Nombre total de participants aux manifestations scientifiques financées par la Région		+/- 400		

Générer des retombées économiques et sociétales

Valorisation industrielle des recherches	Nombre total de brevets déposés concernant des projets financés par la Région	L			Sans objet pour 2008
	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM et menés avec des industriels	L			
	Nombre de licences transférées à l'industrie dans le cadre de résultats du programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L			Sans objet pour 2008
Création d'emplois	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure publique	L			Sans objet pour 2008
	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure privée	L			Sans objet pour 2008
Retombées sociétales et environnementales	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM ayant des retombées sociétales et environnementales	L			Sans objet pour 2008
Création d'entreprises	Nombre de projets incubés ou de création d'entreprise en lien avec le programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L			Sans objet pour 2008

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Favoriser le rayonnement international du réseau					
Visibilité internationale et nationale du réseau	Nombre de chercheurs du réseau travaillant sur des projets financés par la Région et invités à des manifestations internationales	L	11 et +		

Attractivité du réseau	Nombre de chercheurs étrangers invités par la structure dans le cadre du programme du DIM	L			Sans objet pour 2008
	Part des doctorants et post-docs étrangers sur le total des doctorants et post docs financés par la Région	L	2/11		
Identité internationale du DIM	Nombre de citations dans le cadre du DIM dans des revues spécialisées internationales	L			Sans objet pour 2008
Diffuser les résultats du réseau					
Communiquer sur le DIM (par voie papier ou électronique)	Newsletter (oui/non)	G	non		Sans objet pour 2008
Assurer une large diffusion du bulletin	Nombre de bulletins diffusés	G	0		Sans objet pour 2008
Site internet	oui/non	G	oui		www.dim-astrea.fr
Extranet	oui/non	G	non		
Rapprocher les chercheurs du réseau avec la société civile et le grand public					
Echanger avec la société civile	Nombre de débats organisés avec la société civile	L			Sans objet pour 2008, bien que les trois manifestations organisées dans le cadre du programme du DIM aient permis un dialogue certain avec une partie de la société civile.
Diffuser les résultats vers des publics variés (jeune public, grand public, professionnels)	Nombre d'expositions, salons ou manifestations de vulgarisation scientifique	L	0		Sans objet pour 2008
	Autres (préciser)	L			Sans objet pour 2008
	Nombre total de personnes ayant assisté aux événements	L			Sans objet pour 2008

(*) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

1.2. Rapport d'activité DIM ASTREA- PERIODE D'AVRIL 2008 A MAI 2009

□ **Gouvernance et fonctionnement du réseau**

1. Partenariats

1.1. Les membres signataires de la convention portant création du GIS ASTREA, support du DIM *Agrosciences, Territoires, Ecologie, Alimentation*, sont au nombre de dix :

- AFSSA,
- AgroParisTech,
- ARVALIS,
- Cemagref,
- ENSP,
- ENVA,
- INRA,
- ITAB,
- MNHN,
- Université Paris-Sud 11

Après avoir donné un accord de principe sur sa participation au GIS, l'IRD a finalement souhaité ne pas faire partie de ce groupement.

1.2. Le principe de fonctionnement qui a été retenu au sein du GIS ASTREA est de ne pas limiter la participation aux projets du réseau aux laboratoires relevant des institutions signataires. Les appels à projets du DIM ASTREA sont donc ouverts à l'ensemble des laboratoires franciliens. Ainsi, le programme 2008 a permis d'ouvrir le partenariat à des institutions non membres du réseau : l'ENPC, le CNRS et Sciences Po, à travers le financement d'une allocation post-doctorale pour le CEREVE (Centre d'Enseignement et de Recherche sur l'Eau, la Ville et l'Environnement, nouvellement renommé LEESU) et le soutien à l'organisation d'une manifestation scientifique pour le CSO (Centre de sociologie des organisations, unité mixte de recherche CNRS/Sciences Po).

2. Activités du réseau

2.1. La structure de coordination et d'animation du GIS ASTREA se compose d'un Comité opérationnel, d'un bureau, d'un Comité d'orientation, d'un Comité scientifique et d'un coordinateur assisté d'une chargée de mission assurant la coordination administrative et financière du DIM.

- **Le Comité opérationnel** met en œuvre les actions relatives aux programmes annuels du DIM et en assure la gestion. En particulier :
 - il prépare et organise les appels à projets du DIM ;
 - il assure la sélection et le suivi des projets ;
 - il prépare et organise la réalisation des initiatives collectives ;
 - il propose d'éventuels recrutements pour assurer le bon fonctionnement du groupement ;
 - il assure le suivi du budget du groupement ;
 - il établit les rapports financiers et tous documents nécessaires à la bonne gestion des soutiens financiers mis à sa disposition par le Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du DIM.
- **Un bureau** a été rapidement désigné par les membres du Comité opérationnel afin de faciliter la gestion de l'animation du réseau et de la rendre plus réactive. Les membres du bureau se réunissent de façon informelle et se consultent très régulièrement (par échanges de courriers électroniques et conférences téléphoniques). Ils élaborent les projets des textes des appels à projets, les projets d'ordres du jour des diverses réunions, etc.)

- **Le Comité d'orientation** est garant de la stratégie scientifique du GIS ASTREA. Il détermine l'orientation scientifique du groupement et valide le programme scientifique élaboré et proposé par le comité scientifique. Il veille notamment :
 - à la conformité des actions mises en œuvre par le Comité opérationnel avec les orientations initialement décrites par le document de cadrage du DIM ;
 - à la cohérence de l'orientation scientifique avec celles des établissements membres dans les domaines du DIM ;
 - à expliciter l'évolution du cadre stratégique en fonction de celle des travaux conduits dans le cadre du DIM et des anticipations qu'il peut percevoir sur les transformations du contexte social.

La composition de cette instance ayant été arrêtée très récemment, la première réunion est en cours d'organisation pour la fin juin ou début juillet 2009.

- **Le Comité scientifique**, instance à caractère consultatif :
 - conseille le Groupement sur les orientations et les choix scientifiques dans un contexte mondial, sur la pertinence des objectifs fixés et de leur traduction en programmes et projets de recherche ;
 - émet des avis sur la qualité des travaux conduits et des productions ;
 - entend les responsables scientifiques des programmes du Groupement sur les travaux en cours et sur les projets de collaborations scientifiques ; en tant que de besoin, il fait toute proposition de développement ou de réorientation de ceux-ci ;
 - veille à la qualité du processus de sélection des projets mis en place par le Comité opérationnel, en particulier au caractère indépendant, franc et collégial des processus d'évaluation mis en place par celui-ci.

Cette instance est en cours de constitution et sera réunie vraisemblablement à la rentrée 2009.

2.2. Modalités de suivi avec la Région :

L'Unité Développement du Conseil régional est régulièrement consultée (par téléphone et courrier électronique) et associée à l'organisation des activités du réseau. Une collaboration étroite et efficace s'est instaurée au fil du temps. Prenant part à toutes les réunions mises en place par le réseau, les services de la Région participent à :

- la rédaction des textes des appels à projets 2008 et 2009,
- la diffusion des appels à projets 2008 et 2009,
- la réunion d'information à destination des partenaires financés (13/11/08),
- l'organisation du séminaire « L'Agriculture biologique en Ile-de-France : enjeux pour la recherche » (05/02/09),
- aux réunions de sélection des projets (08/07/08 et 28/04/09),
- à la préparation des rapports pour les Commissions permanentes, etc.

Le Conseil régional, représenté dans les deux instances décisionnaires du GIS ASTREA, est également consulté pour le choix de la composition du Comité scientifique.

3. Potentiel scientifique

3.1. Nombre total de chercheurs dont doctorants et post-docs travaillant sur le programme de la période

Compte tenu du nombre de laboratoires relevant des institutions membres du GIS et des laboratoires partenaires (de par le financement régional qui leur a été accordé dans le cadre du DIM), le « potentiel chercheur » couvert par le réseau est difficile à évaluer a priori. Il devrait être accessible à la suite du dépouillement de deux ou trois appels à projets lancés par le DIM.

Au titre du programme 2008, le potentiel de recherche est composé de 6 directeurs de thèse, 6 doctorants, 5 encadrants de post-docs et 5 post-doctorants, tous travaillant au sein d'équipes de recherche dont les compositions exactes restent à identifier.

- 3.2. Laboratoires travaillant en interaction avec d'autres réseaux : pôles de compétitivité, RTRA, réseaux européens etc.

Laboratoires bénéficiaires d'une allocation de recherche dans le cadre du programme 2008 :

- L'unité HBAN (Cemagref), réalise ses deux projets de recherche en partenariat avec d'une part :
 - partenaire académique : l'UMR 7619, Sisyphe de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI),
 - partenaire technique : la Direction Technique Générale d'EDF basée à Grenoble,
 - partenaire public opérationnel : la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France et l'Institution des Grands Lacs de Seineet d'autre part :
 - l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Direction de l'agriculture,
 - le GIS ORACLE (Observatoire de Recherche sur les bassins versants ruraux Aménagés, pour les Crues et les Etiages),
 - le PIREN Seine (thème Zones Humides),
 - l'UPMC,
 - l'Ecoles des Mines de Paris,
 - le CNRS,
 - Météo France.
- L'UMR SADAPT (INRA/AgroParisTech) collabore avec :
 - l'Agence de l'eau Seine-Normandie, direction espace rural et agriculture,
 - le Programme agriculture périurbaine (collaboration avec Christine Aubry (UMR SADAPT)
 - l'ANR Biodiversité (programme BiodivAgrim coordonné par le CNRS de Chizé).
- L'Unité 1240 Eco-Innov (INRA Grignon) travaille à consolider la structuration scientifique régionale en cours autour des questions d'évolution des systèmes de production agricoles (opération structurante EGER, Pôle Paris- Ile-de-France STVE, PRES UniverSud Paris). Son projet de recherche implique une collaboration avec les acteurs professionnels et de la société civile franciliens (réseau des Amaps, GAB Ile-de-France, etc.) et s'articule avec d'autres projets en cours :
 - Gédupic (Gestion Ecologique de la santé des plantes),
 - C3D (Collectifs de consommateurs et consommation durable)
 - Endure (réseau d'excellence européen sur la protection des cultures)
 - RMT DevAB sur l'agriculture biologique
- L'unité 1303 ALISS (INRA Ivry-sur-Seine) prévoit une collaboration avec l'Université de York, l'Université de Bristol et le Centre d'études de la pauvreté.
- L'UMR 1145 GENIAL (INRA/AgroParisTech/Cemagref/CNAM), dont le projet de recherche est parfaitement en phase avec l'un des appels d'offre du 7^{ème} PCRD européen (Food models) et complète les études engagées dans le cadre du projet Réactial (PNRA, 2007-2009), implique un partenariat avec les porteurs de ce même projet ainsi qu'avec le Réseau « Réactivité des lipides insaturés et des antioxydants » (transversalité INRA animée par C. Genot)

- Le CEREVER (Université Paris-est/AgroParisTech), dont le projet de recherche (post-doctorat) est dans le prolongement d'un projet ANR jeune chercheur (Biomet) commencé en 2005, travaille en collaboration avec :
 - le programme PIREN Seine (zone atelier CNRS)
 - l'observatoire OPUR (Observatoire des Polluants Urbains) .
 - les acteurs publics de la gestion de l'eau en Ile-de-France et dans le bassin Seine-Normandie (AESN, SIAAP, Mairie de Paris,...),
 - MEDISIS : MEtaux DISsous et biondicateurs biologiques (projet soutenu par EC2CO).
- L'Unité 910 UEPSD (INRA) mène son projet en collaboration avec l'équipe de Physiologie et de Neuroendocrinologie digestives (INSERM U773, UFR de Médecine Paris 7 – Denis Diderot)
- L'UMR 914 PNCA (INRA/AgroParisTech) collabore avec les autres laboratoires de la plateforme IRM ParisTech (site Montagne Ste Geneviève, Paris) et notamment le Laboratoire Ondes et Acoustique (ESPCI / Université Denis Diderot - Paris 7 / CNRS UMR 7587). Il a aussi entamé des collaborations fortes avec le Biological Imaging Center (Imperial College, London) autour des thématiques de neuro-plasticité des voies de la satiété. En 2007, ces partenariats avait débouché sur l'obtention de deux bourses de thèse européennes (programme NuSisCO).

4. Financement du programme

4.1. Description des principaux partenaires financiers, modalités d'intervention, et complémentarité avec le soutien régional

Le DIM ASTREA ayant été labellisé en avril 2008 et le programme 2008 ayant été voté par la Commission Permanente mi octobre 2008, il est prématuré de rassembler les informations nécessaires au calcul de l'évaluation de l'effet de levier des financements de la Région.

Pour autant, les principaux partenaires financiers sont les établissements de rattachement des laboratoires, notamment pour le financement des moyens de fonctionnement des unités de recherche et pour le co-financement des manifestations scientifiques. Les salaires et les frais de missions des personnels statutaires (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche, techniciens, gestionnaires, etc.) constituent un apport essentiel des institutions de rattachement.

Certaines équipes de recherche sont engagées dans des projets européens et des projets ANR. Les agences de moyens, type ANR, prennent en charge des moyens supplémentaires en personnel (allocataires) et des moyens de fonctionnement.

□ Résultats obtenus pendant la période

Les embauches des allocataires se sont échelonnées entre le 1er novembre 2008 et le 1er mai 2009. Les projets du programme 2008 ne peuvent donc pas donner lieu à des résultats ou à de quelconques retombées scientifiques pour l'instant.

1. Activités scientifiques

- Les manifestations scientifiques organisées : objectifs et impact
 - La conférence scientifique « Les enjeux de la consommation durable », co-financée par la Région dans le cadre du programme 2008, et qui s'est tenue les 15 et 16 janvier 2009 à Sciences Po Paris, avait pour objectifs de produire un état des lieux des questions et des enjeux scientifiques autour de la consommation durable et de tracer des orientations pour l'action publique. Elle a rassemblé l'analyse d'experts scientifiques français et

internationaux et l'expérience d'institutionnels, d'acteurs économiques et de représentants du milieu associatif. Elle a accueilli près de 200 acteurs de la consommation durable : chercheurs, décideurs publics, entreprises, associations, médias. Les actes de cette manifestation sont disponibles dans le site internet qui lui est dédié : <http://www.consomption-durable.org/>.

- Le colloque « Techniques de sélection végétale, évaluation pour l'Agriculture Biologique et Perspectives », également co-financé dans le cadre du programme 2008, s'est déroulé les 28 et 29 avril 2009 au FIAP Jean Monnet à Paris. L'intérêt porté à la sélection végétale en agriculture biologique est croissant. Il vise à faire progresser l'ensemble des systèmes de production agricole vers la qualité, les performances, l'autonomie (limitation de l'utilisation d'intrants, autrement dit d'énergie fossile), dans une optique de développement durable. Des critères spécifiques et des méthodes de sélection végétale compatibles avec les principes de l'AB sont de ce fait indispensables. Actuellement, seule l'utilisation des variétés transgéniques est interdite par le cahier des charges européen de l'Agriculture Biologique. Cependant, l'utilisation par les producteurs biologiques de variétés obtenues par des techniques modernes de sélection, incluant la fusion de protoplastes et de cytoplastes, est largement controversée, notamment leur compatibilité avec les principes de l'AB. Diverses alternatives de sélection en AB ont ainsi été mises en place.

Proposant des clés pour connaître et comprendre les techniques modernes de sélection (la compatibilité de certaines d'entre-elles ayant été discutée au regard des principes de l'AB) et présentant des démarches européennes innovantes de sélection végétale pour l'AB, ce colloque a rassemblé 65 participants (producteurs, semenciers, techniciens, chercheurs, animateurs...). Les questionnements soulevés lors de ce colloque devraient permettre de développer de nouvelles perspectives de recherche compatibles avec les fondements de l'AB et de sécuriser les producteurs et les organisations semencières sur la pertinence de leurs orientations pour la sélection. Les actes de cette manifestation sont téléchargeables sur le site de l'ITAB (<http://www.itab.asso.fr/>).

- Le 5 février 2009, le GIS ASTREA a organisé, dans l'Hémicycle du Conseil régional à Paris, un colloque d'animation intitulé « Agriculture biologique en Ile-de-France : enjeux pour la recherche ». Il s'agissait d'une part, d'informer et de mobiliser les acteurs intéressés par l'une des thématiques du DIM : l'Agriculture biologique et d'autre part, de susciter davantage de projets de recherche relevant de cet axe à l'occasion de l'appel d'offre lancé par le DIM en 2009. Ce séminaire a bénéficié de la participation active de deux Conseillers régionaux : Marc LIPINSKI, Vice-président du Conseil régional chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation scientifique et technique et Anny POURSIHOFF, rédactrice du rapport « L'agriculture biologique, une contribution majeure à l'Ecorégion » paru en octobre 2008. Il a rassemblé une centaine de participants autour de ces problématiques. Le compte rendu, disponible sur le site internet du DIM (<http://www.dim-astrea.fr>) met en évidence les questions de recherche à approfondir et évoque les dispositifs de recherche/développement qui permettraient de poursuivre la dynamique engagée dans ce domaine.

2. Visibilité internationale

- Accueil de chercheurs étrangers :

- Dans le cadre du programme 2008, deux allocataires sont étrangers (anglais et indien).
- Une grande partie des laboratoires participent à plusieurs projets européens.
- La conférence « Les enjeux de la consommation durable » a fait intervenir des chercheurs appartenant à différents pays (Etats-Unis, Suède, Norvège, Pays-Bas,

Angleterre, Suisse, France) et différentes disciplines (sciences de l'environnement, sociologie, sciences politiques, sciences de gestion, économie, psychologie sociale,) tous experts de la consommation durable.

- Le colloque « Techniques de sélection végétale, évaluation pour l'Agriculture Biologique et Perspectives » a également accueilli sept intervenants européens (Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Italie).

3. Communication et diffusion vers le grand public

En matière de communication, afin d'assurer une visibilité des actions financées par le Conseil régional au travers du DIM ASTREA, un logo et un site internet (<http://www.dim-astrea.fr>) ont été créés avec l'aide des services de communication et d'informatique de l'INRA de Jouy-en-Josas. Le site internet facilitera la communication au sein de la communauté scientifique et vers l'extérieur (grand public, société civile, industriels...). Il permettra également la soumission en ligne des candidatures aux prochains appels à projets ainsi que l'inscription aux futurs colloques qui seront organisés dans le cadre de l'animation du réseau.

Les organisateurs de la conférence « Les enjeux de la consommation durable », ont conçu un site internet (<http://www.consommation-durable.org/>) qui se veut un réel outil de valorisation, permettant aux différents publics d'y télécharger :

- avant la conférence, des fiches de synthèses présentant des lectures vulgarisées des résultats de recherche.
- après la conférence, les différentes interventions et les débats qui ont fait l'objet d'une synthèse (publiée sur le site mais également sur un support papier et numérique (clés USB distribuées aux participants)).

Des contributions scientifiques, issues du colloque « Techniques de sélection végétale, évaluation pour l'Agriculture Biologique et Perspectives », sous forme d'exposés et de posters, mettront à la fois en valeur des travaux de laboratoires régionaux et des travaux européens.

Enfin, afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action soutenue par la Région Ile-de-France, la coordination du DIM ASTREA s'attache à respecter et à faire respecter les obligations régionales en matière de communication par l'ensemble des partenaires financés par la Région, en faisant clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liés aux projets soutenus.

2. Annexe n°2 : Liste des projets retenus en 2009

☐ *Allocations doctorales pour l'axe 1 (Environnement, Territoires et Agriculture)*

Numéro de dossier	Directeur de thèse	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Ecole Doctorale	Durée
ASTREA2009-01-13	Marielle BOUIX et Théodore BOUCHEZ	« Intégration d'une étape de production de bioéthanol au sein d'une filière de traitement de déchets solides par méthanisation. »	Laboratoire de microbiologie des bioprocédés Unité HBAN Cemagref Parc de Tourvoie BP 44 92163 Antony cedex	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans
ASTREA2009-01-22	Isabelle DAJOZ	« Impact des pratiques de gestion sur le fonctionnement, la structure et la résilience des réseaux d'interactions plantes-pollinisateurs. »	UMR BIOEMCO <i>Biogéochimie et Ecologie des Milieux Continentaux</i> CNRS 7618 , Ecole Normale Supérieure, 46 rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05	ED 392 Diversité du Vivant Université Pierre et Marie CURIE - Bâtiment B - Bureau 115, 1er étage, case 5 9 Quai Saint Bernard 75242 PARIS CEDEX 05	3 ans
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ASTREA2009-01-11	Sébastien THOMINE	« Sélection de peupliers adaptés pour la phytoremédiation des sols pollués par les métaux lourds. »	<i>Institut des Sciences du Végétal</i> , CNRS Avenue de la Terrasse, 91198 Gif-sur-Yvette cedex	ED 145 Sciences du Végétal Université Paris-Sud 11 Bâtiment 630 91405 Orsay cedex	3 ans

☐ *Allocations doctorales pour l'axe 2 (Agriculture biologique)*

Numéro de dossier	Directeur de thèse	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Ecole Doctorale	Durée
ASTREA2009-02-03	Christine AUBRY	« Analyse de l'influence de la gestion technique et du mode de commercialisation des produits sur l'évolution des	UMR SADAPT <i>Sciences pour l'Action et le Développement: Activités, Produits, Territoires</i> (INRA/AgroParisTech) AgroParisTech	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans

		exploitations agricoles vers l'agriculture biologique. Application au cas des périmètres de captage d'eau en Ile de France»	16 rue Claude Bernard – 75231 Paris cedex 05		
ASTREA2009-02-40	Claire CHENU	« Régulations biologiques et abiotiques de la décomposition des matières organiques dans des sols sous systèmes de culture contrastés.»	UMR BIOEMCO <i>Biogéochimie et Ecologie des Milieux Continentaux</i> CNRS 7618, Ecole Normale Supérieure, 46 rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ASTREA2009-02-38	Laurent HUBER	« Potentialités des associations de variétés ou d'espèces pour freiner la progression épidémique de septoriose du blé : Rôle des mécanismes de dispersion des spores par la pluie dans un couvert végétal hétérogène.»	UMR EGC <i>Environnement et Grandes Cultures</i> (INRA/AgroParisTech) INRA - Centre de Grignon Bât. EGER Avenue Lucien Brétignières 78850 Thiverval-Grignon	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans

❑ **Allocations doctorales pour l'axe 3 (Alimentation et santé)**

Numéro de dossier	Directeur de thèse	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Ecole Doctorale	Durée
ASTREA2009-03-04	Michel GOHAR	« Bases physiologiques et moléculaires de la croissance des biofilms chez <i>Bacillus cereus</i> »	UMR MGM <i>Microbiologie et génétique moléculaire</i> (INRA/AgroParisTech/CNRS) INRA - Centre de Grignon Avenue Lucien Brétignières 78850 Thiverval-Grignon	ED 426 GGC "Gènes, Génomes, Cellules" CGM, Bat 26, Avenue de la Terrasse, 91198, Gif-sur-Yvette Cedex	3 ans
ASTREA2009-03-26	Violette DUCRUET et Sandra	« Conception raisonnée des matériaux	UMR GENIAL <i>Ingénierie Procédés Aliments</i> (INRA/AgroParisTech/	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard -	3 ans

	DOMENEK	barrières et nano-biocomposites : Influence de la microstructure sur les transferts. »	Cemagref/CNAM) AgroParisTech 1 avenue des Olympiades 91744 Massy	75231 Paris cedex 05	
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ASTREA2009-03-02 (Si désistement du dossier n° ASTREA2009-03-04)	Saulius KULAKAUSKAS	« Rôle des facteurs de transcription Sp _x dans l'harmonisation de la réponse des bactéries à des conditions de stress multiples »	Unité UBLO <i>Bactéries Lactiques et pathogènes Opportunistes</i> INRA Domaine de Vilvert 78352 Jouy-en-Josas Cedex	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans
ASTREA2009-03-26 (Si désistement du dossier n° ASTREA2009-03-26)	Douglas Neil RUTLEDGE	« Etude de l'effet du chauffage sur la stabilité des huiles alimentaires et sur leurs contaminants néoformes et exogènes par spectroscopie de fluorescence et la technologie des "LAB-ON-A-CHIP" : nouvelles approches analytiques et chimométriques de la sécurité sanitaire des huiles.»	UMR IAQA <i>Ingénierie Analytique pour la Qualité des Aliments</i> (INRA/AgroParisTech) AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231- Paris Cedex 05	ED 435 ABIES AgroParisTech 16 rue Claude Bernard - 75231 Paris cedex 05	3 ans

Allocations postdoctorales pour l'axe 1 (Environnement, Territoires et Agriculture)

Numéro de dossier	Responsable scientifique du projet de recherche encadrant l'allocataire	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Etablissement bénéficiaire de l'allocation	Durée
ASTREA 2009-01-51	MOUGIN Christian	«Ecotoxicologie des sols, écologie fonctionnelle microbienne, agroécologie, polluants,	Unité PESSAC <i>Physicochimie et écotoxicologie des sols d'agrosystèmes</i>	INRA – Centre de Versailles-Grignon	12 mois

		protéomique»	contaminés INRA RD 10 Route de Saint-Cyr 78026 Versailles Cedex		
ASTREA 2009-01- 53	Jane LECOMTE	« Ecologie des populations et des métapopulations, Modélisation, Agro-écosystème, Biodiversité végétale cultivée et sauvage, colza. »	Ecologie, Systématique et Evolution Batiment 360 Université Paris-Sud 11 91405 Orsay	Université Paris-Sud 11	12 mois
LISTE COMPLEMENTAIRE					
ASTREA 2009-01- 52	Tarik MEZIANE	« BEFEA : Biogéochimie et Ecologie Fonctionnelle des Ecosystèmes Aquatiques »	UMR BOREA Muséum National d'Histoire Naturelle 7 rue Cuvier CP 32 75231 PARIS Cedex 05	Muséum National d'Histoire Naturelle	12 mois

❑ **Allocations postdoctorales pour l'axe 2 (Agriculture biologique)**

Numéro de dossier	Responsable scientifique du projet de recherche encadrant l'allocataire	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Etablissement bénéficiaire de l'allocation	Durée
ASTREA 2009-02- 48	Marie-Hélène JEUFFROY	« Conception, avec les futurs utilisateurs, d'un outil de prévision des performances agronomiques, environnementales et économiques de systèmes de cultures biologiques innovants en Ile de France. »	UMR Agronomie (INRA/AgroParisTech), INRA - Centre de Grignon Batiment EGER, Avenue Lucien Brétignières 78850 Thiverval-Grignon	INRA – Centre de Versailles-Grignon	12 mois
ASTREA 2009-02- 47	Michel STREITH	« Analyse des leviers potentiels à la conversion vers le maraîchage Biologique en Ile-de-France : rôle des réseaux sociaux et des situations d'interactions. »	UMR LADYSS <i>Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces</i> (CNRS/P1, P 7, P8 et PX) Bâtiment Max Weber 200 Avenue de la République 92001 Nanterre	CNRS	12 mois

☐ **Allocations postdoctorales pour l'axe 3 (Alimentation et santé)**

Numéro de dossier	Responsable scientifique du projet de recherche encadrant l'allocataire	Intitulé du projet de recherche	Intitulé du laboratoire d'accueil + adresse	Etablissement bénéficiaire de l'allocation	Durée
ASTREA 2009-03-42	Philippe GUESNET	« Transfert des acides gras essentiels au cerveau – Rôle sélectif de la barrière hémato-encéphalique (BHE) et implication des protéines de transport et de liaison »	Unité NuRéLiCe <i>Nutrition et Régulation Lipidique des Fonctions Cérébrales</i> INRA - Centre de de Jouy-en-Josas Domaine de Vilvert 78352 Jouy-en-Josas cedex	INRA - Centre de Jouy-en-Josas	12 mois
ASTREA 2009-03-43	Gwenaële ROT	« Alimentation et santé : la construction de la responsabilité des entreprises agroalimentaires en matière de santé publique »	IDHE <i>Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie</i> Université Paris X UFR SSA Département d'histoire Bureau D300 200 av. de la République 92001 Nanterre cedex	Université Paris Ouest Nanterre La Défense	12 mois
LISTE COMPLEMENTAIRE (classement)					
ASTREA 2009-03-7	Nalini RAMA RAO	« Facteurs de virulence marqueurs des Bacillus responsables de toxico-infections alimentaires. »	Unité GME <i>Génétique Microbienne et Environnement</i> INRA Domaine de la Minière 78285 Guyancourt Cedex 01	INRA – Centre de Versailles-Grignon	12 mois
ASTREA 2009-03-44	Olivier VITRAC	« Coefficients de transport et leurs activation dans les matrices polyoléfiniques dans les conditions de mise en forme : application à la désorption dans les aliments et les environnements confinés des résidus de polymérisation, des composés néoformés et des solvants. »	UMR GENIAL <i>Ingénierie Procédés Aliments</i> (INRA/AgroParisTech/ Cemagref/CNAM) AgroParisTech 1 avenue des Olympiades 91744 Massy	AgroParisTech	12 mois

☐ **Manifestations scientifiques**

Numéro de dossier	Structure porteuse	Organisateur de la manifestation	Titre du projet	Participation financière demandée à la Région
ASTREA2009-MS-60	CNRS	BAROT Sébastien, LACROIX Gérard, LATA Jean-Christophe et EMBS Gaëlle	Colloque international « Des concepts écologiques à l'ingénierie écologique / Ecological engineering : from concepts to application (EECA) »	15 000 €
ASTREA2009-MS-61	ITAB	Frédéric REY	« Journées techniques nationales fruits & légumes biologiques 2009 »	23 000 €
ASTREA2009-MS-62	AgroParisTech site de Massy (UMR GENIAL)	Anne-Marie RIQUET	Journées internationales « MATerials/Bioproducts interactions International Meeting. 1- Application to chemical and biosafety »	5 000 €
ASTREA2009-MS-63	Association des Chimistes, Ingénieurs et Cadres des industries Agricoles et Alimentaire (ACIA)	Bernard LAUNAY	« AGORIALES, forum annuel des jeunes docteurs pour promouvoir la recherche et l'emploi scientifique dans les industries alimentaires, de biotransformation et la chimie verte. »	4 000 €
ASTREA2009-MS-64	AgroParisTech	Camille MICHON	« 14èmes journées de Formulations « Conception raisonnée des Aliments : une approche multidisciplinaire de la formulation »	3 500 €
ASTREA2009-MS-65	Pôle Paris – Ile-de- France STVE	Gilles TRYSTRAM	Colloque « Alimentation et construction de connaissance mobilisable pour l'ingénierie d'aliments, l'expertise publique et privée et la synthèse de nouvelles approches de santé utilisant l'alimentation comme vecteur »	5 000 €
TOTAL				55 500 €

☐ **Investissement**

Numéro de dossier	Structure porteuse	Responsable scientifique du projet	Titre du projet	Participation financière demandée à la Région
ASTREA2009-SI-57	AFSSA	Sophie KRYS	« Création d'une plateforme d'investigation analytique pour renforcer une recherche intégrée en sécurité sanitaire des aliments vis-à-vis des dangers de type contaminants organiques et toxines (COT), incluant les molécules (ré-) émergentes Acronyme : Plate-forme CENTINAL Toxines & Polluants Caractérisation, Exposition, iNvestigation, Toxines & polluaNts, Aliments. »	224 051 €
ASTREA2009-SI-59	AgroParisTech	Camille MICHON	« Création d'une plateforme technologique et analytique mutualisée de 2ème transformation céréalière à vocation pédagogique, développement, transfert et recherche. »	285 000 €
TOTAL				509 051 €

PROJET DE DELIBERATION

**DELIBERATION N°
DU****SOUTIEN AU DIM AGROSCIENCES, TERRITOIRES, ECOLOGIE,
ALIMENTATION
PROGRAMME 2009**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004, relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** la délibération n° CR 18-05 du 27 mai 2005, relative au rapport cadre sur l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- VU** la délibération n° CR 26-06 du 18 juin 2006 ; Dispositif « Enseignement supérieur, recherche et innovation » 2005-2010 Premier bilan, ajustements et nouveaux dispositifs ;
- VU** la délibération n° CR 56-08 du 16 octobre 2008 ; Délibération cadre « Enseignement supérieur, recherche, innovation » 2005-2010 Ajustements et Améliorations
- VU** la délibération n° CR 33-08 du 17 avril 2008, relative à la labellisation des Domaines d'Intérêt Majeur ;
- VU** La délibération n° CP 08-578 du 10 juillet 2008 « Soutien à C'Nano Ile-de-France – Programme 2008 » relative à la réévaluation du montant des allocations de recherche ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2009 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation scientifique et technique

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de soutenir, au titre du Domaine d'Intérêt Majeur « agrosociences, territoires, écologie et alimentation », le réseau Astréa dont le gestionnaire est l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) – Centre de Jouy-en-Josas pour les dépenses de fonctionnement et équipement liées au programme 2009.

Attribue une subvention de 1 000 000 € à l'INRA pour les dépenses d'équipement liées aux projets de recherche du programme 2009 du réseau Astréa.

Attribue une subvention de 509 051 € à l'INRA pour les dépenses de fonctionnement liées aux projets de recherche du programme 2009 du réseau Astréa.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de la convention figurant en annexe n°1 à la délibération.

Approuve la convention jointe en annexe n°1 à la présente délibération et autorise le Président du Conseil régional à la signer.

Les crédits régionaux engagés bénéficieront à l'intégralité du territoire d'Ile-de-France.

Article 2 :

Affecte une autorisation de programme de 509 051 € à l'INRA, disponible sur le Chapitre 909 « Action Economique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP 92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 20418 du budget 2009, pour les équipements liés au programme 2009 du réseau Astréa.

Article 3 :

Affecte une autorisation d'engagement de 1 000 000€ à l'INRA, disponible sur le Chapitre 939 « Action Economique », Code fonctionnel 92 « Recherche et Innovation », programme « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » HP 92-006 (192006), action « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » 19200601, nature 65738 budget 2009, au fonctionnement du programme 2009 du réseau Astréa.

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE A LA DELIBERATION:
CONVENTION ENTRE LA REGION D'ILE-
DE-FRANCE ET L'INRA**

La Région d'Ile-de-France

dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 PARIS
représentée par son Président, **Monsieur Jean-Paul HUCHON**,
en vertu de la délibération N°CP du

ci-après dénommée la Région,

d'une part,

ET

L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE,

dont le siège social est situé.....,
représentée par,
ci-après dénommée l' « INRA »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- la labellisation des thématiques « agrosociétés, territoires, écologie et alimentation » comme Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) par délibération n° CR 33-08 du 17 avril 2008, et le soutien intégré dédié par la Région aux DIM,
- les enjeux sociaux, scientifiques, économiques, politiques liés à la recherche dans les domaines « agrosociétés, territoires, écologie et alimentation »,
- les laboratoires participant aux projets de recherche du Réseau se sont regroupés par l'intermédiaire de leurs organismes de tutelle dont les principaux se sont constitués en GIS dénommé « Astréa »,
- l'INRA – Centre de Jouy-en-Josas a été désigné par les membres du GIS pour passer convention avec la Région et être l'établissement support financier pour la subvention régionale (hors opérations immobilières),
- de ce fait, les engagements pris au titre de la présente convention par l'INRA sont considérés comme ceux du Réseau dans le cadre des programmes de recherche impliquant des dépenses de fonctionnement et d'équipements.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération CP n°.... du, la Région a décidé d'attribuer une subvention d'investissement (509 051 €) et de fonctionnement (1 000 000 €), à l'INRA, afin de soutenir le programme d'action 2009.

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Région d'Ile-de-France et l'INRA, désigné pour être la structure chef de file du réseau et support financier de la subvention régionale.

Dans ce cadre, les projets du programme 2009 définis à l'annexe technique n°1 à la présente convention feront l'objet d'une aide financière de la Région.

ARTICLE 2 : LES OBLIGATIONS DE L'INRA

Pour la réalisation des actions présentées dans les programmes d'actions éligibles à la présente convention, l'INRA s'engage à :

A. Obligations concernant l'opération subventionnée

- réaliser ou faire réaliser les actions prévues en annexe n°1 à la présente convention ;
- **associer la Région au processus de sélection des sujets des allocations de recherche ;**
- participer aux réunions organisées par la Région en vue des bilans, de l'échange, du suivi général, de l'évaluation des actions subventionnées ;
- **fournir à la Région le rapport d'activité annuel et des indicateurs de suivi du programme selon le modèle joint en annexe à la présente convention et avec une périodicité préalablement définis par la Région ; ce rapport d'activité doit notamment présenter le degré de réalisation de chaque projet ;**
- **s'assurer que les projets soumis au financement du programme du DIM n'aient pas fait l'objet d'une demande/d'un soutien dans le cadre de SESAME, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité ou du Contrat de projets 2007-2013 (qu'il soit ou non soutenu par la Région).**
- informer la Région des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exercice de la présente convention ;
- informer la Région des difficultés ou événements sérieux et imprévus, susceptibles de retarder voire d'interrompre l'exécution des projets
- mettre en œuvre les outils de suivi nécessaire :
 - o au contrôle de l'utilisation de la subvention régionale
 - o au calcul des coûts de chaque action faisant l'objet de la présente convention

B. Obligations administratives

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme à la réglementation en vigueur ;
- respecter les procédures de mise en concurrence pour la passation des marchés auxquelles l'INRA ou les membres du réseau peuvent être assujettis tant au regard du droit français que communautaire ;
- communiquer à la Région, dans un délai de 3 mois, suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées de la personne habilitée à certifier les comptes
- présenter à la Région, dans l'année suivant l'appel de fonds pour le solde de la convention, un compte d'emploi des subventions allouées par la Région et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à chaque projet ;

- fournir à la Région, sur sa demande, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'opération, activité ou action subventionnée ;
- faciliter le contrôle sur place, par la Région ou par toute autre personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives ;
- conserver les pièces comptables et justificatives pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

L'INRA s'engage à ce que les équipements subventionnés soient affectés, pour la durée de la présente convention, à des activités de recherche et d'innovation s'inscrivant dans les domaines d'intérêt majeur de la Région.

L'INRA s'engage à solliciter préalablement l'accord écrit de la Région pour toute modification dans la nature des investissements à acquérir définis à l'annexe technique n°1 à la présente convention.

C. Obligations en matière de communication

- Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action soutenue par la Région Ile-de-France, l'INRA s'engage à faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liés à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Ile-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.
- La présence du logotype de la Région et la référence à la plate-forme téléphonique 0810 18 18 18 est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Les correspondances, notamment celles vis-à-vis des bénéficiaires de l'objet de la convention, indiquent explicitement l'implication de la Région. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France. Lorsque le taux d'intervention financière de la Région est égal ou dépasse 50 % du budget total, la taille du logotype régional est proportionnellement supérieure à celle des autres co-financeurs.
- L'information relative au soutien régional aux allocations post-doctorales prend la forme de la mention « Projet soutenu par l'attribution d'une allocation post-doctorale Région Ile-de-France » ou « This work was supported by grants from Région Ile-de-France » dans les publications françaises et internationales, et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale pour les présentations orales.
- Pour les opérations d'investissement, le logo régional doit apparaître sur tous les équipements subventionnés.
- Tous les événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'exécution de la présente convention (en particulier l'inauguration des projets menés par le réseau) font expressément référence à l'implication de la Région selon les règles définies ci-dessus. De même, l'INRA s'engage à coopérer à la

bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale.

- La Région se réserve le droit d'utilisation des résultats relatifs à l'exécution de la présente convention, de leur publication et de leur communication à des tiers. Les photos pourront aussi être librement utilisées par la Région, sous réserve du respect des droits de la propriété intellectuelle afférents aux dits résultats.
- Les services concernés de l'Unité Développement et de la Direction de la Communication sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller les membres du réseau dans leur démarche.

ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à soutenir financièrement le réseau de recherche pour la réalisation des missions définies à l'article 1 de la présente convention, par le versement d'une subvention à l'INRA, établissement support financier du réseau, sous réserve du vote des crédits par l'assemblée délibérante et dans la limite de leur disponibilité.

Le montant total de la subvention régionale est de 1 509 051 €, répartis entre :

- des dépenses d'investissement, à hauteur prévisionnelle de 509 051 €, correspondant à 50% du montant de l'opération éligible à l'aide régionale, pour la réalisation du programme d'actions décrit dans l'annexe technique et financière ;
- des dépenses de fonctionnement, à hauteur prévisionnelle de 1 000 000 €, pour la réalisation du programme d'actions décrit dans l'annexe technique et financière.

Le montant de la subvention affectée aux autres dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel technique est de 118 000 € représentant un taux de soutien de 100% de l'assiette des coûts éligibles correspondants.

Les dépenses engagées au titre du programme 2009 seront prises en compte à compter de la délibération de la Commission permanente du Conseil régional relative à ce programme.

Toute modification substantielle du programme doit être approuvée par la Région. La Région ne prendra en charge aucun surcoût lié à une modification du programme 2009.

ARTICLE 4 – LES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de l'INRA, dont les coordonnées sont les suivantes :

- Domiciliation :
- Code banque :
- Code guichet :
- N° de compte :
- Clé RIB :

Pour les dépenses de fonctionnement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum d'un an, à compter de la date d'attribution de la subvention, pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut-être prorogé d'un an maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde doit être présentée dans un délai maximum de 3 ans, à compter de la date de demande de premier acompte. A défaut, la subvention devient caduque et le bénéfice du solde est perdu.

Pour les dépenses d'investissement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de deux ans, à compter de la date d'attribution de la subvention, pour présenter un premier appel de fonds. Passé ce délai, la subvention est caduque et le bénéfice de la subvention est perdu en application du règlement budgétaire et financier de la Région.

Ce délai peut-être prorogé de deux ans maximum si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai précité, que les retards ne lui sont pas imputables.

La demande de versement du solde doit être présentée dans un délai maximum de 4 ans, à compter de la date de demande de premier acompte. A défaut, la subvention devient caduque et le bénéfice du solde est perdu.

Cette subvention est mandatée comme suit :

Pour les allocations de recherche doctorales :

La demande de versement de subvention est remplie et signée par la personne habilitée de l'INRA qui certifie la réalité des dépenses à engager ou déjà engagées et leurs affectations aux opérations subventionnées.

L'INRA pourra demander le versement d'avances selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la présente convention, correspondant aux 12 premiers mois des salaires versés aux doctorants, sur production d'un état prévisionnel des dépenses à effectuer jusqu'à l'achèvement des projets concernés et d'une attestation de la réalité du contrat de travail signé entre l'établissement employeur et le doctorant, qui précise le montant et le détail des sommes à la charge de l'établissement ainsi que le montant mensuel net versé au doctorant, les noms des doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.
- Au 12^{ème} mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà

payés au titre de l'action, les noms des doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.

- Au 24^{ème} mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà payés au titre de l'action, les noms des doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.

Au terme du contrat de travail de l'allocataire, un état original certifié sincère justifiant de l'intégralité de l'utilisation de la subvention, ainsi qu'un rapport d'activité final seront adressés à la Région.

Pour les allocations de recherche postdoctorales :

La demande de versement de subvention est remplie et signée par la personne habilitée de l'INRA qui certifie la réalité des dépenses à engager ou déjà engagées et leurs affectations aux opérations subventionnées.

L'INRA pourra demander le versement d'avances selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la présente convention, correspondant aux 12 premiers mois des salaires versés aux post-doctorants, sur production d'un état prévisionnel des dépenses à effectuer jusqu'à l'achèvement des projets concernés et d'une attestation de la réalité du contrat de travail signé entre l'établissement employeur et le post-doctorant, et précisant le montant et le détail des sommes à la charge de l'établissement ainsi que le montant mensuel net versé au post-doctorant, les noms des post-doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.
- Au 12^e mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà payés au titre de l'action, les noms des post-doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.
- Au 24^e mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà payés au titre de l'action, les noms des post-doctorants bénéficiaires et la nature exacte des prestations réalisées.

Au terme du contrat de travail, un état original certifié sincère justifiant de l'intégralité de l'utilisation de la subvention, ainsi qu'un rapport d'activité final seront adressés à la Région.

Pour les chaires d'accueil de chercheurs confirmés :

La demande de versement de subvention est remplie et signée par la personne habilitée de l'INRA qui certifie la réalité des dépenses à engager ou déjà engagées et leurs affectations aux opérations subventionnées.

L'INRA pourra demander le versement d'avances selon les modalités suivantes :

- Une avance à la notification de la présente convention, correspondant aux 12 premiers mois des salaires versés aux bénéficiaires des chaires, sur production d'un état prévisionnel des dépenses à effectuer jusqu'à l'achèvement des projets concernés et d'une attestation de la réalité du contrat de travail signé entre l'établissement employeur et le bénéficiaire de la chaire, et précisant le montant et le détail des sommes à la charge de l'établissement ainsi que le montant mensuel net versé au bénéficiaire de la chaire, les noms des bénéficiaires des chaires et la nature exacte des prestations réalisées.
- Au 12^e mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà payés au titre de l'action, les noms des bénéficiaires des chaires et la nature exacte des prestations réalisées.
- Au 24^e mois, une nouvelle avance couvrant 12 mois de salaire, sur production d'un état des dépenses effectuées et d'un état prévisionnel des paiements à engager jusqu'à l'achèvement des projets concernés, certifiés sincères. La demande précise notamment les références, dates et montants des actes déjà payés au titre de l'action, les noms des bénéficiaires des chaires et la nature exacte des prestations réalisées.

Au terme du contrat de travail, un état original certifié sincère justifiant de l'intégralité de l'utilisation de la subvention, ainsi qu'un rapport d'activité final seront adressés à la Région.

Pour les dépenses de personnel technique et les autres dépenses de fonctionnement :

La demande de versement de subvention est remplie et signée par l'INRA, selon les modalités suivantes :

- Une avance de 30 % du montant de la subvention affectée à ces dépenses, après la notification de la convention et sur appel de fonds ;
- Sur présentation des justificatifs de dépenses réelles certifiées sincères par la personne habilitée du montant de l'avance de 30%, la Région peut procéder au versement d'une nouvelle avance à valoir sur les dépenses à effectuer. Le cumul des avances et des acomptes ne peut excéder 80% du montant de la subvention.
- Le solde est versé sur appel de fonds et sur la base d'une liste récapitulative détaillée des dépenses et d'un bilan financier certifiés sincères par la personne habilitée, attestant de la réalisation complète des projets concernés.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le bénéficiaire de la subvention s'avèrent inférieures aux montants initialement prévus, la subvention régionale attribuée pourra être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, et par application du taux prévu à l'article, voire faire l'objet d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Pour les dépenses d'investissement

La demande de versement de subvention est remplie et signée par l'INRA selon les modalités suivantes :

- Une avance de 30 % du montant de la subvention affectée à ces dépenses, après la notification de la convention, sur appel de fonds et dans la limite de la somme correspondant à l'application du taux de subvention régional sur les dépenses à effectuer dans les 12 mois suivant l'attribution ;
- La Région peut procéder au versement d'acomptes sur appel de fonds et sur la base d'une liste récapitulative de dépenses certifiée exacte et réelle par la personne habilitée. Le cumul des avances et des acomptes ne peut excéder 80% du montant de la subvention.
- Le solde est versé sur appel de fonds et sur la base d'une liste récapitulative détaillée des dépenses et d'un bilan financier certifiés sincères par la personne habilitée, attestant de la réalisation complète des projets concernés.

Dans le cas où les dépenses réelles engagées par le bénéficiaire de la subvention s'avèrent inférieures aux montants initialement prévus, la subvention régionale attribuée est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, et par application du taux prévu à l'article. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Le Comptable assignataire de paiement est le Receveur Général des Finances de Paris, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile de France.

ARTICLE 5 –SUIVI

Il est instauré un comité de suivi, présidé par la Région, afin de s'assurer du bon déroulement du programme, il regroupera des représentants du réseau Astréa et de la Région.

Chaque réunion donnera lieu à un compte-rendu d'exécution du programme.

Il veille au bon déroulement du programme, et peut acter des modifications de ce dernier qui n'emportent pas modification de l'équilibre général de la convention.

ARTICLE 6 - DUREE

La présente convention entre en vigueur à la date d'attribution de la subvention à l'INRA pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 7 – RESTITUTION EVENTUELLE

Le reversement total ou partiel de la subvention est exigé :

- si l'objet de la subvention a été modifié,
- dans le cas du non respect des obligations du bénéficiaire,
- en l'absence de production du compte rendu financier par l'INRA et les partenaires du réseau.

Il sera alors procédé à la résiliation de la présente convention dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous.

ARTICLE 8 – RESILIATION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant préalablement soumis pour approbation à la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 10 – PIECES CONTRACTUELLES

- La convention proprement dite,
- Les annexes techniques.

Fait à Paris, le
en quatre exemplaires

Le représentant de l'INRA

Le Président du
Conseil régional d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

2. Annexe technique n°1 à la convention n° entre la Région Ile-de-France et l'INRA relative au soutien au programme 2009

La Région versera, au titre de l'abondement du programme 2009, une subvention de 1 509 051 € à l'INRA, support financier du réseau des unités de recherche du DIM « agrosociétés, territoires, écologie et alimentation ». Celle-ci aura la charge de fournir à la Région les justificatifs demandés aux fins de contrôle.

Dans les conditions ci-dessus exposées, sont éligibles à l'aide la Région les dépenses d'investissement, d'une part, et de fonctionnement, d'autre part, se rapportant aux actions suivantes :

1.1. Dépenses de fonctionnement

❑ *Présentation détaillée*

Détails par projet dépenses de fonctionnement	Financement Région						Co-financements				
	Allocations doctorales €	Allocations post-doctorales (€)	Chaires d'accueil (€)	Personnel technique (€)	Autres frais de fonctionnement (€ HT)	TOTAL	Personnel technique (€)	Autres frais de fonctionnement (€)	Autres co-financements (allocations, gestion...)	TOTAL	Partenaire financier
AXE 1 : Environnement, Territoires et Agriculture											
Allocation doctorale Projet n°ASTREA2009-01-13 Coordonnateurs : M. BOUIX et T. BOUCHEZ Partenaire : Cemagref	97 200					97 200					
Allocation doctorale Projet n°ASTREA2009-01-22 Coordonnateur : I. DAJOZ	97 200					97 200					

Partenaires : CNRS, INRA, AgroParisTech, ENS Paris, ENSCP, Univ. Paris VI										
Allocation post-doctorale Projet n°ASTREA2009-01-51 Coordonnateur : C. MOUGIN Partenaires : INRA - Centre de Versailles		49 800				49 800				
Allocation post-doctorale Projet n°ASTREA2009-01-53 Coordonnateur : J. LECOMTE Partenaires : Univ. Paris-Sud 11, CNRS, AgroParisTech		49 800				49 800				
Total AXE 1	194 400	99 600				294 000				
AXE 2 : Agriculture biologique										
Allocation doctorale Projet n°ASTREA2009-02-03 Coordonnateur : C. AUBRY	97 200					97 200				

Partenaire : AgroParisTech , INRA-Versailles										
Allocation doctorale Projet n°ASTREA2009-02-40 Coordonnateur : C. CHENU Partenaires : CNRS , INRA, AgroParisTech, ENS Paris, ENSCP, Univ. Paris VI	97 200					97 200				
Allocation post-doctorale Projet n°ASTREA2009-02-48 Coordonnateur : M.-H. JEUFFROY Partenaires : INRA-Versailles , AgroParisTech		49 800				49 800				
Allocation post-doctorale Projet n°ASTREA2009-02-47 Coordonnateur : M. STREITH Partenaires : CNRS , Univ. Paris 1, Paris 7, Paris 8 et Paris X		49 800				49 800				

Manifestation scientifique Projet n° ASTREA2009-MS-60 Colloque international « Des concepts écologiques à l'ingénierie écologique / Ecological engineering : from concepts to application (EECA) » Organisateur : S. BAROT, G. LACROIX, J.-C. LATA et G. EMBS Partenaire : CNRS					15 000	15 000				
Manifestation scientifique Projet n° ASTREA2009-MS-61 « Journées techniques nationales fruits & légumes biologiques 2009 » Organisateur : F. REY Partenaire : ITAB					23 000	23 000				
total AXE 2	194 400	99 600			38 000	332 000				
AXE 3 : Alimentation et santé										
Allocation doctorale Projet n°ASTREA2009-03-04 Coordonnateur : M. GOHAR	97 200					97 200				

Partenaire : INRA-Versailles , AgroParisTech, CNRS										
Allocation doctorale Projet n°ASTREA2009-03-26 Coordonnateurs : V. DUCRUET et S. DOMENEK Partenaires : AgroParisTech , INRA- Jouy-en-Josas, Cemagref, CNAM	97 200					97 200				
Allocation post-doctorale Projet n°ASTREA2009-03-42 Coordonnateur : P. GUESNET Partenaire : INRA-Jouy-en-Josas		49 800				49 800				
Allocation post-doctorale Projet n°ASTREA2009-03-43 Coordonnateur : G. ROT Partenaires : Univ. Paris X , CNRS		49 800				49 800				

<p>Manifestation scientifique</p> <p>Projet n° ASTREA2009-MS-62</p> <p>Journées internationales « MATerials/Bioproducts interactions International Meeting. 1- Application to chemical and biosafety »</p> <p>Organisateur : A.-M. RIQUET</p> <p>Partenaire : AgroParisTech</p>					5 000	5 000				
<p>Manifestation scientifique</p> <p>Projet n° ASTREA2009-MS-63</p> <p>« AGORIALES, forum annuel des jeunes docteurs pour promouvoir la recherche et l'emploi scientifique dans les industries alimentaires, de biotransformation et la chimie verte. »</p> <p>Organisateur : B. LAUNAY</p> <p>Partenaire : ACIA</p>					4 000	4 000				
<p>Manifestation scientifique</p> <p>Projet n° ASTREA2009-MS-64</p> <p>14èmes journées de Formulations « Conception raisonnée des Aliments : une approche multidisciplinaire de la formulation.»</p>					3 500	3 500				

Organisateur : C. MICHON											
Partenaire : AgroParisTech											
Manifestation scientifique											
Projet n° ASTREA2009-MS-65											
Colloque « Alimentation et construction de connaissance mobilisable pour l'ingénierie d'aliments, l'expertise publique et privée et la synthèse de nouvelles approches de santé utilisant l'alimentation comme vecteur »					5 000	5 000					
Organisateur : G. TRYSTRAM											
Partenaire : Pôle STVE											
total AXE 3	194 400	99 600			17 500	311 500					
Total	583 200	298 800	0	0	55 500	937 500	0	0	0	0	0

Récapitulatif par projets

Récapitulatif par axe en fonctionnement	Financement Région (en €)	Co-financements (en €)	Total Programme (en €)
axe 1	294 000	0	294 000
axe 2	332 000	0	332 000
axe 3	311 500	0	311 500
Total	937 500	0	937 500

❑ Récapitulatif des autres dépenses de fonctionnement

Détails autres dépenses de fonctionnement	Subvention régionale (en €)	Co-financement (en €)	Total (en €)
Soutien aux manifestations scientifiques	55 500	0	55 500
Animation du réseau, communication	22 500	0	22 500
Coordination administrative	40 000	0	40 000
Total	118 000	0	118 000

❑ Récapitulatif global

Récapitulatif global dépenses fonctionnement	Subvention régionale (en €)	Co-financement (en €)	Total (en €)	Taux de soutien régional
Allocations de recherche (docs)	583 200	0	583 200	
Allocations de recherche (post-docs)	298 800	0	298 800	
Sous-total Allocations	882 000	0	882 000	100,00%
Autres dépenses de fonctionnement	118 000	0	118 000	
Sous-total hors allocations	118 000	0	118 000	100,00%
Total	1 000 000	0	1 000 000	

1.2. Dépenses d'investissement

	Descriptif Equipements	Coût total HT (€)	Demande Région (€)	Autres financements
Equipements scientifiques Projet n° ASTREA2009-SI-57 Responsable scientifique : S. KRYS Partenaire : AFSSA	« Création d'une plateforme d'investigation analytique pour renforcer une recherche intégrée en sécurité sanitaire des aliments vis-à-vis des dangers de type contaminants organiques et toxines (COT), incluant les mlécules (ré-) émergentes Acronyme : Plate-forme CENTINAL Toxines & Polluants Caractérisation, Exposition, iNvestigation, ToxInes & polluaNts, Aliments. »	448 102	224 051	224 102 (co-financement AFSSA)
Equipements scientifiques Projet n° ASTREA2009-SI-59 Responsable scientifique : C. MICHON Partenaire : AgroParisTech	« Création d'une plateforme technologique et analytique mutualisée de 2ème transformation céréalière à vocation pédagogique, développement, transfert et recherche. »	570 386	285 000	25 083 € (ANR projet 2009-11) + 45 150 € (industriel) + 117057 € (AAP ASTRE, CG Essonne) + 98 902 € (fonds propres)
Total		1 018 488	509 051	

3. Annexe technique n°2 à la convention n° entre la Région Ile-de-France et l'INRA relative au soutien au programme 2009

Modalités relatives aux dépenses de fonctionnement

Au titre des dépenses de fonctionnement du DIM « agrosociétés, territoires, écologie et alimentation », l'INRA dispose d'une enveloppe globale dédiée à la mise en œuvre du programme de recherche, permettant de financer des allocations de recherche doctorales et post-doctorales des membres du réseau, selon les modalités suivantes :

☐ Allocations de recherche doctorales

- L'INRA, agissant pour le réseau des partenaires du GIS Astréa, verse les allocations aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche employant des doctorants (universités, grandes écoles...) qui les reversent aux allocataires, bénéficiaires finaux et indirects du dispositif.
- Sont éligibles aux allocations doctorales les étudiants titulaires d'un master de recherche (ou d'un DEA / DESS ou équivalent), inscrits dans une institution de recherche francilienne ou étudiants inscrits en première ou deuxième année de doctorat correspondant à l'année universitaire de sélection.
- La subvention forfaitaire prendra en compte le salaire incluant la totalité des cotisations sociales et l'indemnité de perte d'emploi éventuelle.
- Le GIS Astréa attribue les allocations doctorales dans le cadre des règles et procédures fixées par son conseil d'administration. Les bénéficiaires des allocations de recherche recevront une rémunération d'un montant (cotisations sociales et indemnité de perte d'emploi éventuelle comprises) de 2 700 € par mois par allocation doctorale sur 36 mois maximum, soit une subvention régionale d'un montant de 97 200 € par allocation doctorale.
- Ces allocations sont financées à 100% par la Région.
- La subvention n'est pas cumulable avec une autre aide (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...). Les vacances universitaires et le monitorat sont néanmoins admis.

☐ Allocations de recherche post-doctorales

- L'INRA, agissant pour le réseau des partenaires du GIS Astréa verse les allocations aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche employant des doctorants (universités, grandes écoles...) qui les reversent aux allocataires, bénéficiaires finaux et indirects du dispositif..
- Sont éligibles les étudiants titulaires d'un doctorat.
- La subvention forfaitaire prendra en compte le salaire incluant la totalité des cotisations sociales et l'indemnité de perte d'emploi éventuelle.
- L'INRA attribue les allocations doctorales dans le cadre des règles et procédures fixées par son conseil d'administration. Le bénéficiaire des allocations de recherche post-doctorale devra recevoir une rémunération d'un montant minimal (cotisations sociales indemnité de perte d'emploi éventuelle comprises) correspondant au montant maximal de la subvention régionale, soit 4 150 € par mois par allocation post-doctorale sur une durée de 36 mois maximum (non

renouvelable). Le montant maximum de la subvention régionale est de 149 400 € par allocation post-doctorale.

- Ces allocations sont financées à 100% par la Région.

Sur les 1 000 000 € affectés par la Région aux dépenses de fonctionnement prévues au titre du programme 2009, la part prévisionnelle dédiée aux allocations doctorales et post-doctorales est estimée à environ 882 000€.

□ **Chaires d'accueil de chercheurs confirmés**

- L'INRA, agissant pour le réseau des partenaires du DIM, verse les allocations aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche employant les chercheurs (universités, grandes écoles...) qui les reversent aux allocataires, bénéficiaires finaux et indirects du dispositif.
- Le bénéficiaire devra recevoir une subvention correspondant à un montant minimal (cotisations sociales indemnité de perte d'emploi éventuelle comprises) correspondant au montant maximal de la subvention régionale, soit :
 - 90 000 € pour des scientifiques confirmés dont les travaux témoignent d'un niveau d'excellence déjà reconnu au plan international et qui sont accueillis dans un établissement sur la base d'un projet scientifique de qualité (chaires de niveau « junior »).
 - 150 000 € pour des scientifiques à un stade encore plus avancé de leur carrière, se situant de manière incontestable au meilleur niveau au plan international dans leur communauté scientifique d'appartenance (chaires de niveau « senior »).

Sur les 1 000 000 € affectés par la Région aux dépenses de fonctionnement prévues au titre du programme 2007, la part prévisionnelle dédiée aux chaires d'accueil des chercheurs confirmés est estimée à environ 0€.

□ **Dépenses de personnel technique**

- La mise en œuvre du programme de recherche requiert également des moyens en personnel non chercheurs (techniciens, ingénieurs...) mais néanmoins indispensables à la conduite des opérations.
- Les dépenses de personnel de type aide technique sont indispensables au fonctionnement global du programme et des opérations de recherche et des plates-formes technologiques).
- Le taux plafond de subvention régionale est 100%.

□ **Autres dépenses de fonctionnement**

Les autres dépenses de fonctionnement du réseau Astréa sont financées par la Région avec un taux pouvant aller jusqu'à 100%. Ces dépenses sont liées aux activités suivantes :

- Animation et communication du réseau.
- Organisation de manifestations scientifiques en Ile-de-France, hors frais de personnel permanent.
- Frais de formation des allocataires de recherche en relation avec le programme de travail lié au DIM.
- Consommables nécessaires aux équipements des plates-formes technologiques.
- Frais pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau (déplacements et per diem) dans le cadre de workshops, formations... limitées à 30 000 € par an et à 2% du montant total des dépenses de fonctionnement allouées au programme.

4. Annexe technique n°3 à la convention n° entre la Région Ile-de-France et l'INRA relative au soutien au programme 2009

4.1. Indicateurs de suivi des DIM

Objectifs	Intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données ^(*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Soutenir la fédération de chercheurs au sein de réseaux coopératifs de recherche					
Favoriser l'ouverture de la structure constitutive du DIM (1er cercle) à de nouveaux membres	Nombre d'institutions (organismes, universités...) nouvellement membres de la structure constitutive du DIM (GIS, Fondation...)	G			
	Nombre de laboratoires partenaires nouvellement membres de la structure DIM	G			
Favoriser l'ouverture du programme du DIM (1er cercle) à de nouveaux partenaires	Nombre d'institutions (organismes, universités...) partenaires mais non membres de la structure DIM nouvellement associés au réseau	G			
	Nombre de laboratoires partenaires mais non membres de la structure DIM, nouvellement associés au réseau	G			
Renforcer le potentiel scientifique de l'Ile-de-France					
Augmenter le potentiel scientifique	Nombre de chercheurs et enseignants chercheurs travaillant sur le programme du DIM financé par la Région	G			
Soutenir l'effort de formation en faveur des doctorants et post-doctorants	Nombre de doctorants et de post-doctorants bénéficiant d'une allocation de la Région dans le cadre du programme DIM	G			

^(*) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Développer une logique de réseau					
Mesurer les relations effectives entre les partenaires du réseau	Nombre de réunions de coordination du réseau	G			
	- Conseil d'administration / Comité de groupement / Directoire	G			
	- Bureau	G			
	- Conseil scientifique / Comité scientifique / Comité d'évaluation / Comité d'orientation scientifique	G			
	- Assemblée générale	G			
Associer la Région au suivi en tant que partenaire de la mise en œuvre du DIM	Nombre de réunions de suivi avec la Région	G			
Renforcer l'offre de formation en Ile-de-France					
Contribuer à l'accession et à la diffusion des connaissances auprès de la communauté scientifique	Nombre d'actions de formation dispensées par les membres du réseau	L			
	- création de nouvelles formations universitaires	L			
	- séminaires de doctorants / post-doctorants	L			
	- autres	L			

(*) G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données (*)	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Produire des résultats scientifiques					
Résultats scientifiques associés aux thèses	Nombre de thèses publiées dans le cadre du programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L			
Publications associées au programme du DIM	Nombre de publications dans les revues scientifiques internationales associées au programme du DIM (sur projets financés par la Région)	L			
Diffusion vers la communauté scientifique	Nombre de manifestations scientifiques organisées dans le cadre du programme du DIM (sur financement Région)	L			
	Nombre total de participants aux manifestations scientifiques financées par la Région				
Générer des retombées économiques et sociétales					
Valorisation industrielle des recherches	Nombre total de brevets déposés concernant des projets financés par la Région	L			
	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM et menés avec des industriels	L			
	Nombre de licences transférées à l'industrie dans le cadre de résultats du programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L			
Création d'emplois	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure publique	L			
	Nombre de doctorants ou post-doctorants du programme du DIM, financés par la Région et embauchés en CDI dans une structure privée	L			
Retombées sociétales et environnementales	Nombre de projets financés par la Région dans le cadre du DIM ayant des retombées sociétales et environnementales	L			
Création d'entreprises	Nombre de projets incubés ou de création d'entreprise en lien avec le programme du DIM concernant des projets financés par la Région	L			

Objectifs	intitulé des indicateurs de suivi des objectifs de résultat	Origine des données ⁽¹⁾	Résultats	Premiers impacts	Commentaires et précisions éventuelles
Favoriser le rayonnement international du réseau					
Visibilité internationale et nationale du réseau	Nombre de chercheurs du réseau travaillant sur des projets financés par la Région et invités à des manifestations internationales	L			
Attractivité du réseau	Nombre de chercheurs étrangers invités par la structure dans le cadre du programme du DIM	L			
	Part des doctorants et post-docs étrangers sur le total des doctorants et post docs financés par la Région	L			
Identité internationale du DIM	Nombre de citations dans le cadre du DIM dans des revues spécialisées internationales	L			
Diffuser les résultats du réseau					
Communiquer sur le DIM (par voie papier ou électronique)	Newsletter (oui/non)	G			
Assurer une large diffusion du bulletin	Nombre de bulletins diffusés	G			
Site internet	oui/non	G			
Extranet	oui/non	G			
Rapprocher les chercheurs du réseau avec la société civile et le grand public					
Echanger avec la société civile	Nombre de débats organisés avec la société civile	L			
Diffuser les résultats vers des publics variés (jeune public, grand public, professionnels)	Nombre d'expositions, salons ou manifestations de vulgarisation scientifique	L			
	Autres (préciser)	L			
	Nombre total de personnes ayant assisté aux événements	L			

⁽¹⁾ G: gouvernance du DIM / L: laboratoires

4.2. apport d'activité DIM - PERIODE DE A....

❑ 1. *Gouvernance et fonctionnement du réseau*

Partenariats

- Présentation des nouveaux institutions / laboratoires ayant rejoint la structure DIM
- Présentation des institutions / laboratoires nouvellement associés au programme du DIM mais non membre de la structure

Activités du réseau

- Description des principales activités d'animation du réseau : bureau, comité de pilotage, réunions scientifiques, comités de sélection des projets...
- Modalités de suivi avec la Région

Potentiel scientifique

- Nombre total de chercheurs dont doctorants et post-docs travaillant sur le programme de la période
- Laboratoires travaillant en interaction avec d'autres réseaux : pôles de compétitivité, RTRA, réseaux européens etc.

Financement du programme

- Description des principaux partenaires financiers, modalités d'intervention, et complémentarité avec le soutien régional

❑ 2. *Résultats obtenus pendant la période*

Activités scientifiques

- Les activités de formation animées par le réseau
- Les résultats des thèses
- Principales publications
- Les manifestations scientifiques organisées : objectifs et impact
- Présenter les activités du réseau en relation avec les autres formes de réseaux : RTRA, pôles de compétitivité franciliens et hors Ile-de-France, réseaux européens etc.

Retombées scientifiques

- Les brevets déposés par la structure ou par un organisme dans le cadre des activités du programme du réseau
- Les doctorants ou post-docs ayant trouvé un emploi
- Les entreprises créées dans le prolongement d'un projet du réseau
- Les activités menées en collaboration avec des directions fonctionnelles et des élus de la Région

Visibilité internationale

- Accueil de chercheurs étrangers
- Nouveaux doctorants / post-docs accueillis
- Publications dans des revues expertes internationales

Diffusion vers le grand public

- Activités vers la société civile

Communication

- Moyens de communication mis en œuvre pendant l'année pour une communication au sein de la communauté scientifique et vers l'extérieur (grand public, industriels...)